



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 1999

**Projet de classement dans le Domaine Public - Impasse de la
Tuilerie**

Conseillers en exercice : 44

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 Juin 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Juin 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M.
Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,
M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-
Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert
PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

DELIBERATION D99338

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 1999

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Projet de classement dans le Domaine Public - Impasse de la
Tuilerie**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Les riverains de l'impasse de la Tuilerie ont demandé l'incorporation de leur voirie et équipements dans le Domaine Public.

Ceux-ci nécessitent une remise en état ainsi qu'une mise en conformité.

A cet effet, les riverains mettront à la disposition de la Mairie la somme de 6250 Francs collectée auprès des habitants de l'impasse, afin de financer pour partie les travaux à réaliser.

La part de la Ville est estimée à 18 750 francs.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place du réseau d'assainissement eaux usées, les habitants de l'impasse paieront le montant des frais de raccordement majoré de 20% au titre de l'assainissement eaux usées des voies privées.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions à intervenir entre la Ville de Niort et les riverains, prévoyant les modalités de participation financière pour la mise en conformité de la voie et des équipements, dans le cadre de leur prise en charge et incorporation dans le Domaine Public Communal.

- autoriser M. Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes notariés à intervenir sachant que les frais afférents à cette acquisition seront supportés par la Ville de Niort.

- procéder, après incorporation dans le Domaine Privé de la Ville de l'emprise de la voie, à l'enquête publique réglementaire en vue de son classement dans le Domaine Public Communal, en application du décret n° 89 631 du 4 septembre 1989.

Les recettes et dépenses sont ouvertes au budget 1999 - chapitre 908-221-2151 # 00529.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)